



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-266

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2021-09-06-00006 - 2021-DG-0004-Délégation de signature au
06092021 (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire / Unité Sécurité Sanitaire des Activités Pharmaceutiques et Biologiques

R24-2021-09-13-00001 - ARRETE 2021-SPE-0064 portant modification de la
licence d'une officine de pharmacie sise à SAINT DENIS-LANNERAY (2
pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-09-06-00006

2021-DG-0004-Délégation de signature au
06092021

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

DIRECTION GENERALE

DECISION 2021-DG-0004

portant délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1431-1 à L 1432-3, L 1432-5 à L 1432-8, R1432-54 à R 1432-66, D 1432-15 à D 1432-27,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret N°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

VU le décret du 27 mars 2019, portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et plus particulièrement ses articles 10 et 186,

VU la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015- 3 du 8 avril 2015 relative aux admissions en non-valeur,

VU la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015 – 11 du 3 décembre 2015 relative aux remises gracieuses,

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier OBRECHT, directeur général adjoint et à Monsieur David CHAMPIGNEUX, secrétaire général, à l'effet de signer tous actes et décisions relevant des fonctions d'ordonnateur du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire à l'exception des admissions en non-valeur et des remises gracieuses déléguées au Directeur général par le Conseil de surveillance.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier OBRECHT et Monsieur David CHAMPIGNEUX, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article 1 de la présente décision sera exercée par les membres de l'équipe de direction de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et les agents exerçant sous leur autorité, selon la répartition des délégations de signature décrite ci-dessous :

Déplacements :

Ordres de mission et états de frais de déplacement :

Au siège : Matthieu LEMARCHAND, Blaise KAMENDJE, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Michel DEISS, Ludovic POUTISSOU, Anne PHILIPPON, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Isabelle ANNAHEIM-JAMET, Cyril POLVOREDA, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Houria MOUAS, Edmond GUILLOU, Judicaël LAPORTE.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Chrystel MEAR-BRENAUT, Dominique HARDY, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Aurélie OLIVIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Nathalie TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Engagements juridiques :

Valideurs SIBC – Engagements Juridiques : Michel DEISS, Fatimata DEMBELE, Aurélien PICHONNEAU, Loïc COQUEMONT, Betty RAVEZ, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Véronique POPELIN, Catherine DELACOU, Pascal BARATIN.

Signature contrats / Marchés et pièces annexes : Michel DEISS, Anne PHILIPPON.

Attributions de subventions (Arrêtés, conventions ou avenants) : Matthieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Isabelle ANNAHEIM-JAMET, Cyril POLVOREDA, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Houria MOUAS, Edmond GUILLOU, Judicaël LAPORTE.

Contrat de travail : Anne PHILIPPON.

Certificat :

Certifications de service fait valant ordres de paiement HAPI : Matthieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Agnès HUBERT-JOUANNEAU, Estel QUERAL, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Isabelle ANNAHEIM-JAMET, Cyril POLVOREDA, Angélique MASI, Florent REVARDEL, Houria MOUAS, Edmond GUILLOU, Judicaël LAPORTE.

Certifications de service fait SIBC : Michel DEISS, Fatimata DEMBELE, Aurélien PICHONNEAU, Loïc COQUEMONT, Betty RAVEZ, Charlotte LESPAGNOL-RAPELLI, Véronique POPELIN, Catherine DELACOU, Pascal BARATIN.

Divers :

PAYE - Etat de cotisations : Ludovic AUGUSTE, Anne PHILIPPON.

Etats liquidatifs pour passage en paye des indemnisations d'experts

Au siège : Ludovic AUGUSTE, Anne PHILIPPON, Houria MOUAS, Edmond GUILLOU, Judicaël LAPORTE.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Chrystel MEAR-BRENAUT, Dominique HARDY, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Aurélie OLIVIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Nathalie TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Certifications des services faits des notes d'honoraires des experts

Au siège : Ludovic AUGUSTE, Anne PHILIPPON, Houria MOUAS, Edmond GUILLOU, Judicaël LAPORTE.

En Délégation Départementale : Bertrand MOULIN, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Denis GELEZ, Gérald NAULET, Chrystel MEAR-BRENAUT, Dominique HARDY, Anne DU PEUTY, Myriam SALLY-SCANZI, Aurélie OLIVIER, Anne PILLEBOUT, Eric VAN WASSENHOVE, Nathalie TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Annaïg HELLEU, Rodolphe LEPROVOST.

Décisions ressources humaines : Anne PHILIPPON, Ludovic AUGUSTE.

Demandes de sorties des Immobilisations :

Au siège : Michel DEISS, Ludovic POUTISSOU.

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 6 septembre 2021
Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2021-09-13-00001

ARRETE 2021-SPE-0064 portant modification de
la licence d'une officine de pharmacie sise à
SAINT DENIS-LANNERAY

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE 2021–SPE- 0064
portant modification de la licence
d'une officine de pharmacie
sise à SAINT DENIS-LANNERAY

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la Santé Publique, et notamment le Chapitre V « pharmacie d'officine » du Titre II du livre 1^{er} de la cinquième partie ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire – M. HABERT Laurent ;

VU la décision n° 2021-DG-DS-0003 du 30 juin 2021 du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir en date du 1^{er} juillet 1991 autorisant de transfert d'une officine de pharmacie sise à SAINT DENIS LES PONTS du 3 rue des Alouettes vers Route de la Varenne, sous le numéro de licence 145 ;

VU l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n° 2007-0714 DDASS du 22 juin 2007 portant modification de numéros de licence d'officines de pharmacie en Eure-et-Loir, la licence de la pharmacie sise Route de la Varenne à SAINT DENIS LES PONTS portant désormais le numéro 28#000184 ;

VU le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2010 du conseil de l'ordre des pharmaciens de la région Centre portant notamment sur l'enregistrement de la déclaration d'exploitation par la SELARL Pharmacie Pontoise représentée par Madame BIGOTEAU-PAROU Valérie – pharmacienne titulaire, de l'officine de pharmacie sise Route de la Varenne à SAINT DENIS LES PONTS ;

VU le courrier électronique en date du 26 août 2021 du conseil régional de l'ordre des pharmaciens de la région Centre-Val de Loire informant de la modification de l'adresse de la pharmacie BIGOTEAU-PAROU ;

VU l'attestation du 5 août 2021 de la mairie de SAINT DENIS-LANNERAY indiquant que, suite à la fusion de communes qui a eu lieu le 1^{er} janvier 2019, l'adresse de la pharmacie Pontoise est désormais 3 Le Pignon Blanc – 28200 SAINT DENIS-LANNERAY ;

CONSIDERANT ainsi que la licence doit être mise à jour ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir en date du 1^{er} juillet 1991 modifié, les mots « Route de la Varenne à SAINT DENIS LES PONTS » sont remplacés par « 3 Le Pignon Blanc – SAINT DENIS LES PONTS - 28200 SAINT DENIS-LANNERAY ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et sera notifié au titulaire de l'officine de pharmacie.

Fait à Orléans, le 13 septembre 2021
Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
L'adjoint à la directrice santé publique et environnementale
et responsable du département de la veille et de sécurité sanitaires,
Signé : Judicaël LAPORTE